

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021**

Présents : Françoise BERNARD, Suzanne BUATHIER, Jean-Yves COLAS, Frédérique GAGNOL, Laetitia GRAVALLON, Carole JACQUET-DUPUIS, Antoine PAGEAULT-MASSIN, Jean-Christophe SERMONAT, Éric VILLEVIERE

Excusés : Patrick ARNOULD, Caroline BOUCHER,

Secrétaire de séance : Frédérique GAGNOL

La séance est ouverte à 19h00. Le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal qui a eu lieu le 13 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Droit de Prémption Urbain
- Zone humide : proposition d'acquisition de parcelles
- Amendes de police
- Contrat de prêt à usage gratuit : terre agricole
- Tenue des Bureaux de vote : informations
- Questions diverses

### **1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Lors du précédent conseil, les membres du conseil municipal avaient validé la demande à la Communauté de Communes d'instauration d'un droit de préemption urbain pour la réalisation de deux projets inscrits dans le programme « Villages du futur » : zone humide et création d'une structure pour les anciens.

Monsieur le maire est allé à la rencontre des habitants propriétaires de parcelles concernées par ce droit de préemption urbain afin de leur expliquer les projets et de recueillir leur avis. À la suite de cette rencontre, deux parcelles sont retirées de la demande de préemption urbain faite à la communauté de communes.

### **2 – ZONE HUMIDE : PROPOSITION D'ACQUISITION DE PARCELLES**

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le maire à entamer des négociations avec les propriétaires de parcelles concernées par le droit de préemption urbain pour la zone humide susceptibles d'être vendeurs.

### **3 – AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire a rencontré la Direction des Routes et des Infrastructures pour l'implantation d'un passage piétons sur la D 215 à Dulphey à hauteur du croisement avec la rue de la Fontaine. Afin de réaliser ce passage piétons, le D.R.I. préconise de réaliser un aménagement du bord de la route de chaque côté de la départementale. Une demande de devis va être faite afin de pouvoir déposer un dossier de demande d'aide des amendes de police auprès du département.

### **4 – CONTRAT DE PRET A USAGE GRATUIT : TERRE AGRICOLE**

Un agriculteur de la commune cultive un terrain communal attenant à la lagune de Dulphey. La commune ou la communauté de communes sont susceptibles de devoir récupérer cette parcelle pour un projet d'utilité publique (exemple agrandissement de la lagune...). Afin d'inscrire cette occupation d'un terrain communal dans un cadre légal, Il est proposé aux conseillers municipaux de conclure un contrat de prêt à usage gratuit ou commodat avec cet agriculteur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **5 – TENUE DES BUREAUX DE VOTE : INFORMATIONS**

Les élections départementales et régionales doivent avoir lieu les 20 et 27 juin. Compte tenu des règles sanitaires en vigueur et des contraintes liées à l'organisation de deux scrutins en même temps, les élections de dérouleront dans la salle des fêtes. Il est nécessaire que 6 personnes soient en permanence présentes aux bureaux de vote : 4 assesseurs (2 par bureau) – un président – un secrétaire ce qui induit la mobilisation de 18 personnes sur la journée. Un appel aux habitants sera lancé afin de compléter l'équipe municipale.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Différents problèmes sont à étudier : défaut de visibilité lors de la traversée de la départementale à la Croix de Tury, signalisation d'un trou dans la chaussée à Charmes, effondrement du mur du lavoir de Dulphey  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Prochaine réunion le lundi 19 juillet 2021 à 19 heures

Le Maire, Éric VILLEVIÈRE